



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Edito

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, il a été retenu dans le cadre d'une fiche action du Contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) signé avec l'ARS la nécessité de revoir l'organisation du SMUR et notamment les modalités de transport de l'équipe médicale et paramédicale sur les lieux d'intervention.

Le traitement médiatique donné à cette affaire depuis plusieurs semaines a pu toutefois induire en erreur la population du pays d'Arles et susciter des inquiétudes infondées en laissant entendre que le SMUR serait supprimé, ce qui est évidemment erroné.

Nous souhaitons donc vous apporter un éclairage sur les raisons de cette évolution qui vise à ce que la convention signée en 2002 par tous les centres hospitaliers titulaires d'une autorisation de SMUR dans les Bouches du Rhône avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) soit désormais entièrement utilisée.

Cette convention permet de bénéficier, moyennant une contribution financière annuelle forfaitaire de 326 971 € de la mise à disposition 365 j /365 et 24 H /24 d'un chauffeur formé et d'un véhicule pompier de renfort médicalisé (VRM) pour accompagner l'équipe hospitalière composée du médecin et de l'infirmier lors d'une mission SMUR.

Cette convention intègre également la disponibilité 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 de plusieurs VSAB ou ambulances pompiers avec leur équipage positionnées sur 7 communes de notre secteur d'intervention pour assurer le conditionnement et le transport des patients pris en charge par l'équipe du SMUR.

Sa mise en œuvre dans une période de rationalisation des moyens consacrés par la collectivité à ces missions, constitue donc pour notre établissement un élément favorable. Or, si les établissements hospitaliers du département appliquent déjà en totalité ce dispositif, le centre hospitalier d'Arles avait jusqu'à présent conservé en doublon sa propre équipe de chauffeurs ambulanciers au nombre de 7, puis de 6 personnes et de 5 aujourd'hui. Cela se traduit ainsi depuis plusieurs années par un recours au véhicule et au chauffeur des pompiers dans environ un tiers des sorties SMUR sans que la moindre difficulté n'ait été soulevée.

Dans ces conditions et regrettant l'ampleur que cette situation a pu prendre au cours des dernières semaines, il a été proposé aux cinq agents concernés un accompagnement personnalisé via notamment un bilan de compétences pour continuer à mettre au service de l'établissement leur engagement professionnel. C'est cela que nous avons eu l'occasion d'expliquer aux équipes du service des urgences dirigé par le docteur Pierre NIGOGHOSSIAN et qu'il nous semblait également nécessaire de partager avec l'ensemble des professionnels du centre hospitalier d'Arles.

A l'heure où de nombreux services ont été amenés et sont conduits à se réorganiser et à modifier leur fonctionnement afin de gagner en efficacité, action indispensable dans le contexte médico-économique qui est aujourd'hui le nôtre, il est fondamental que collectivement, nous travaillions tous dans l'intérêt du service public hospitalier en pays d'Arles.

Le directeur,
Laurent DONADILLE

La présidente de la CME,
Dr Sylvie MICHEL

A noter :

La 10^{ème} Journée de la prévention du centre hospitalier d'Arles se déroulera le 23 novembre 2017 de 9 heures à 16 heures autour de la santé des jeunes et de 3 grandes thématiques : l'hygiène de vie, la prévention des risques et la citoyenneté.

Le programme détaillé vous sera prochainement communiqué.

Sommaire

FOCUS : les soins en milieu pénitentiaire	P.2/ P.3
Le métier d'infirmière en USMP	P.4
Sensibilisation des équipes au don d'organes et de tissus : la coordination se mobilise !	P.5
Le conseil des sages de la ville d'Arles au centre hospitalier	P.5
Octobre Rose	P.5
Destination Séniors : le salon des jeunes de plus de 60 ans	P.6
Exposition « Diversus Ac Varius »	P.6
Bienvenue à	P.6
Mouvements du personnel	P.6

FOCUS : les soins en milieu pénitentiaire

La loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale a profondément modifié le paysage de la prise en charge sanitaire des personnes détenues en les intégrant dans le système de santé de droit commun. Le service public hospitalier est devenu responsable de missions dont il n'était pas familier.

Il lui a fallu implanter en l'espace de deux ans, dans un milieu dont la culture et les traditions étaient très éloignées des siennes, un modèle de prise en charge susceptible d'apporter, au sein d'une seule et même unité fonctionnelle, une réponse globale aux besoins importants et diversifiés d'une population dont il n'assurait pas le suivi sanitaire pour atteindre un objectif commun, avec les administrations concernées, d'amélioration de l'accès aux soins des personnes détenues.

Cette évolution législative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative des soins médicaux et infirmiers grâce au professionnalisme des équipes hospitalières exerçant dans des UCSA (Unités de consultations et de soins ambulatoires) que le législateur a fait évoluer vers des USMP (Unité de soins en milieu pénitentiaire).

Le centre hospitalier d'Arles dispose de deux USMP : une est située au sein de la Maison Centrale d'Arles et l'autre à Tarascon, au sein du Centre de Détenation. Ces USMP sont rattachées au pôle Urgence, Réanimation, Cardiologie et font partie du service des urgences (chef de pôle et chef de service : Dr Pierre NIGOGHOSSIAN). La coordination médicale est assurée par le Dr Valérie LACHAUD et l'encadrement soignant est confié à Madame Anne FOUGA.

Le mode d'exercice en milieu pénitentiaire étant assez peu connu, y compris par les hospitaliers, la Lettre d'octobre a souhaité vous le présenter.

Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire de Tarascon

Le centre hospitalier d'Arles assure les missions du volet somatique (le volet santé mentale est assuré par le CHS de Montfavet) de deux USMP, celle de la Maison Centrale d'Arles et celle du centre de détention de Tarascon. Afin de mieux faire connaître ce mode d'exercice en milieu pénitentiaire, la Lettre y consacre un article avec un focus métier autour de l'USMP implantée au sein du Centre de Détenation de Tarascon.

L'équipe est composée d'un médecin coordinateur, de deux médecins généralistes, d'une infirmière référente, de six infirmières, de deux dentistes, d'une aide soignante assurant la fonction d'assistante dentaire et d'une secrétaire médicale. L'USMP est ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures. Une infirmière assure une permanence les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures à 10 heures.

Un surveillant pénitentiaire est affecté à l'USMP afin d'assurer la sécurité des personnels, il gère également les entrées et sorties des détenus à l'USMP.

Les missions du centre hospitalier en USMP :

Via l'USMP, le centre hospitalier d'Arles est chargé d'organiser le suivi médical des personnes détenues. Il lui revient également de coordonner les actions de prévention mises en œuvre à leur égard.



Bureau de consultations

Le suivi médical de la personne détenue comporte notamment les consultations suivantes :

- l'examen médical d'entrée des personnes détenues;
- l'examen médical des personnes sortantes ;
- les visites aux personnes détenues placées au quartier d'isolement, au quartier disciplinaire ou confinées dans une cellule ordinaire.

La loi pénitentiaire garantit aux personnes détenues un accès à la prévention et à l'éducation sanitaires ainsi

qu'une qualité et une continuité des soins dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficie l'ensemble de la population. Elle réaffirme le droit des personnes détenues au secret médical, au secret de la consultation, et également le droit à un bilan relatif aux produits stupéfiants, d'alcool et de tabac.

A noter : les soins psychiatriques sont assurés par le CHS de Montfavet. Les deux équipes travaillent en collaboration.

Organisation :

L'équipe assure les consultations nécessaires au suivi des personnes détenues. Celles-ci résultent de demandes formulées soit par la personne détenue elle-même, soit par le personnel pénitentiaire, ou par toute autre personne agissant dans l'intérêt de la personne détenue. Les demandes de consultations sont de préférence effectuées par courrier via une boîte aux lettres, directement accessible aux personnes détenues et dont seuls les personnels soignants détiennent la clef.

Au quotidien se déroulent, de 8 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures 45 :

- une consultation de médecine générale lors de laquelle le médecin est assisté d'une infirmière,
- une consultation infirmière (évaluation des demandes et orientation vers la consultation médicale ou non, prises de sang, pansements, vaccinations, éducation à la santé...),
- une consultation dentaire (du lundi au jeudi), l'USMP de Tarascon étant dotée d'un fauteuil dentaire.

Les infirmières distribuent les traitements en détention 3 fois par semaine.



La salle de soins dentaire

Des médecins spécialistes interviennent de façon régulière ou ponctuelle : dermatologue, ophtalmologue, anesthésiste, chirurgiens... Une activité par télémedecine soutenue par l'Agence Régionale de Santé est en cours de mise en œuvre pour élargir le champ des interventions spécialisées et pour réduire le nombre d'extractions vers le centre hospitalier.

Un manipulateur en radiologie intervient une demi-journée par semaine et dispose pour la pratique des examens d'imagerie conventionnelle prescrits d'une salle de radiologie. Un kinésithérapeute intervient deux demi-journées par semaine.

L'équipe répond enfin aux urgences médicales à l'USMP ou en détention.



La salle de radiologie

Les locaux

L'USMP de Tarascon dispose d'un secrétariat, d'une salle de soins infirmiers et d'une pharmacie. Les activités spécifiques s'exercent, pour les soins somatiques, au sein de 3 bureaux médicaux de consultations, d'un cabinet dentaire et d'une salle de radiologie. En ce qui concerne les soins en santé mentale, ceux-ci disposent d'un bureau médical de consultation et de deux bureaux affectés à un psychologue et une infirmière de secteur psychiatrique. L'USMP comprend également une pharmacie approvisionnée par le centre hospitalier d'Arles tant pour les aspects somatiques que santé mentale, une salle d'archives, des locaux de rangements, deux salles d'attente pour les patients et une salle de repos pour le personnel.

Activité 2016	USMP Arles	USMP Tarascon
Nombre total de venues en USMP	2 788	11 298
<i>Dont venues avec actes CCAM</i>	625	1 637
<i>dont actes dentaires</i>	411	1 300
<i>dont actes d'imagerie</i>	141	457

Effectifs	USMP Arles	USMP Tarascon
Secrétaire médicale	1	2
Aide-soignant	0	1
IDE	4	6
Prépreteur en pharmacie	1	2
Pour un total équivalent temps plein	5,54	10,73

Le métier d'infirmière en USMP

La Lettre a rencontré Elodie (pour des raisons de sécurité le nom de famille n'est pas connu des détenus, seul le prénom est précisé).

La Lettre : Vous exercez à l'USMP de Tarascon et sans doute très peu de vos collègues hospitaliers connaissent vos missions. Depuis quand y travaillez-vous ?

Elodie : J'y réalise mes fonctions d'infirmière en milieu pénitentiaire depuis 7 ans.

La Lettre : Pouvez-vous décrire le déroulement d'une journée de travail au sein de l'USMP ?

Elodie : Nous fonctionnons sur deux horaires.

Celle qui débute à 8 heures assure les consultations infirmières du matin lors desquelles nous effectuons les soins prescrits (prélèvements sanguins, contrôle de la tension artérielle, injections, vaccinations, pansements...) ainsi que ceux relevant du rôle propre de l'infirmière. Elle assure ensuite l'accueil des patients dont le numéro d'écrou est impair qui ont écrit pour une demande de consultation afin d'évaluer leur besoin, elle termine sa matinée par le tri du courrier récupéré lors de la distribution des médicaments.

L'après-midi est consacré à la réalisation des tâches afférentes aux soins (classement des résultats de biologie médicale, d'examens...), rangement de la pharmacie, préparation des commandes, prises de rendez-vous...

Celle qui arrive à 9 heures assiste le médecin lors des consultations médicales (généraliste ou spécialistes) le matin et l'après-midi. En fin de matinée elle vérifie les traitements et procède à leur distribution au sein du centre de détention. Le mercredi matin et le vendredi matin elle procède à la visite des détenus placés à l'isolement avec le médecin. L'après-midi elle assure la consultation infirmière pour les patients ayant un numéro d'écrou pair.

Cette activité est complétée le mercredi après-midi par l'accueil et la consultation des arrivants au nombre de 7 à 12 par semaine et le vendredi après-midi, de tous les patients sans distinction d'écrou pour traiter les problèmes avant le week-end.

La relève avec l'équipe en santé mentale intervient également le

vendredi pour préparer la permanence des samedis et dimanches assurée par les infirmières du centre hospitalier de 8 heures à 10 heures.

La Lettre : L'USMP est un service hospitalier au sein de l'établissement pénitentiaire, comment vous coordonnez-vous avec les personnels de l'administration pénitentiaire ?

Elodie : Plusieurs dispositifs sont opérationnels pour que cette coordination soit efficace :

- la Commission pluridisciplinaire unique (CPU) qui se réunit tous les 15 jours ; tous les intervenants qui gravitent autour du patient détenu y sont invités,
- la « relève » avec le chef de poste qui a lieu tous les matins lors de la prise de service,
- les échanges par téléphone, courriels et fax,
- les liens directs avec le service chargé de l'organisation des extractions, notamment pour les examens et actes pratiqués au centre hospitalier d'Arles.

La Lettre : Quelles sont les contraintes particulières qui accompagnent votre exercice professionnel ?

Elodie : Nous sommes dans les locaux de l'administration pénitentiaire ce qui implique de respecter les règles de sécurité (interdiction de rentrer un téléphone portable, passage sous le portique de détection à chaque entrée, sac transparent...) mais également d'appliquer les consignes de



Couloir d'accès

l'administration pénitentiaire dans l'intérêt général.

La Lettre : Quels points positifs avez-vous identifiés dans ce travail ?

Elodie : La diversité, la polyvalence « spécialiste en rien mais se dépatouiller en tout », la nécessaire capacité d'adaptation et la cohésion de l'équipe.

La Lettre : Que souhaiteriez-vous ajouter pour l'information de vos collègues ?

Elodie : Mon exercice professionnel est passionnant mais contraint à certaines règles et est parfois confronté à des situations de violence. Le développement de capacités relationnelles et l'ouverture d'esprit sont primordiaux pour être capable de soigner les patients sans les juger. Par ailleurs les postes de travail en USMP nécessitent une grande autonomie car le service est excentré de l'hôpital.

La prise en charge médicale

L'activité de médecine générale des USMP est assurée sous la responsabilité du Dr Pierre NIGOGHOSSIAN et sous la coordination du Dr Valérie LACHAUD, urgentiste, par les Dr Valérie LACHAUD et Aloys LALLEMENT pour l'USMP d'Arles et par les Dr Eliackiv SELLAM et Khadija PICHON pour l'USMP de Tarascon.

Pour le Dr NIGOGHOSSIAN, « les USMP assurent, en lien avec le service des urgences, la coordination des séjours des patients sur les services spécialisés du centre hospitalier si le séjour ne doit pas être supérieur à 48 heures ou avec l'UHSI (unité hospitalière sécurisée interrégionale) de Marseille pour les séjours prévus pour plus de 48 heures ».

« La coordination est en effet un élément essentiel dans l'articulation de modes de fonctionnements distincts de deux services public, chacun soumis à ses propres contraintes mais avec un ensemble d'objectifs communs, ceux d'assurer pour les patients détenus des soins de qualité identique à ceux délivrés aux autres patients et de réduire le plus possible la durée de séjour hors institution pénitentiaire afin de garantir pour tous une sécurité optimale. L'existence des UHSI complète le dispositif en permettant à des détenus qui le nécessitent d'être hospitalisés au-delà de 48 heures tout en respectant les nécessaires contraintes de sécurité ».

Sensibilisation des équipes au don d'organes et de tissus : la coordination hospitalière se mobilise !



Chaque année des patients décèdent alors qu'ils sont en attente de greffe. Pourtant des actions sont possibles pour améliorer la situation. La coordination hospitalière animée par le Dr Karim DEBBAT et Madame Elisabeth POT et avec la participation de l'infirmière coordinatrice, Madame Sophie MOUSSET ont organisé un cycle d'interventions auprès des services concernés. 5 séances ont déjà eu lieu. Elles seront poursuivies en novembre pour les services suivants : Gastroentérologie (6 novembre), 3^e Nord (7 novembre), Unité Jean Gérardin (8 novembre), EHPAD du Lac (14 novembre) et EHPAD Jeanne Calment (15 novembre).

La Lettre remercie pour son engagement dans une grande mission de santé publique la coordination hospitalière qui par ailleurs a réuni ses homologues de la région Paca au centre hospitalier d'Arles le 12 octobre 2017.

Le Conseil des sages de la ville d'Arles en visite au centre hospitalier

Le Conseil des sages est une instance consultative de concertation, d'études et de propositions dans tous les domaines touchant à la vie de la cité. Il s'inscrit dans une dynamique de démocratie participative et a pour objectif d'associer aux décisions de la ville 45 retraités venus de tous les horizons et qui s'appuient sur leurs expériences et leur connaissance du territoire pour étudier et finaliser des dossiers visant à l'intérêt général.

22 de ses membres sont venus au centre hospitalier le mardi 17 octobre pour prendre connaissance de l'organisation de l'établissement puis visiter quelques-uns des services et notamment la blanchisserie, l'imagerie et la chirurgie ambulatoire.



OCTOBRE ROSE

En préambule à Octobre Rose, l'association Cobalt et le chorégraphe et danseur Marco BECHERINI, en partenariat avec le centre hospitalier d'Arles, la ville d'Arles, la CAMI Ile de France, la CAMI13 et avec le soutien de la CAMI-Sport et Cancer, du Marathon des Alpilles et de l'association Réseau Événementiel ont organisé une journée de sensibilisation au dépistage du cancer du sein le samedi 30 septembre.

Ils ont invité l'ensemble des hospitaliers et toute personne intéressée aux manifestations organisées ce jour-là dès 9 heures près du marché et sur la Place de la République où patientes et soignantes ont présenté une chorégraphie issue du projet « Arles au corps » puis toute la journée avec une série de rendez-vous pour sensibiliser à la prévention du cancer du sein et notamment une conférence du Dr Malika CHAOUCHE, responsable de l'hôpital de jour de médecine et d'oncologie médicale.



Destination Séniors : le salon des jeunes de plus de 60 ans

Rendez-vous incontournable du pôle gériatrie, le centre hospitalier (en partenariat avec les Hôpitaux des Portes de Camargue) a répondu présent pour la 3ème édition du salon «Destination Séniors» organisé les 15 et 16 octobre au palais des congrès d'Arles.

Unique manifestation du genre dédiée à nos aînés en pays d'Arles, ce salon permet à l'établissement de développer sa visibilité au sein du territoire et de toucher la population locale.

Ce rendez-vous annuel est donc l'occasion de présenter et de promouvoir l'activité sanitaire et médico-sociale de l'établissement.



EXPOSITION



L'association Photo Instant regroupant des photographes de Tarascon et de Beaucaire ont installé une importante exposition photographique dans le hall de l'hôpital. Ainsi plus de 150 clichés sont visibles sous le titre « Diversus Ac Varius » depuis le 11 octobre.

Le vernissage aura lieu le vendredi 27 octobre à 18h30 dans le hall.

L'exposition est prévue jusqu'au dimanche 26 novembre 2017.

Journée sport santé le 25 novembre 2017 de 9h à 17h

Première édition d'une journée à destination des sportifs, des clubs et des professionnels de santé concernés, le programme de cette manifestation a été élaboré par les équipes du service de chirurgie orthopédique, du plateau technique de rééducation et du service d'imagerie.

Vaccination contre la grippe saisonnière : une nécessité pour les professionnels de santé !



En novembre,
on arrête ensemble.



#MoisSansTabac est un défi collectif qui propose à tous les fumeurs d'arrêter pendant un mois avec le soutien de leurs proches.

Pourquoi un mois ? Parce qu'au-delà les chances d'arrêter définitivement sont multipliées par 5. Alors en novembre, on arrête ensemble.

Bienvenue au docteur



Pierre BARAT
Psychiatre qui a pris ses fonctions le 9 octobre 2017 au sein du pôle Santé mentale.

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 septembre au 10 octobre :

Mme Nathalie BENAUSSE (adjoint administratif), M. Pierre MICHALSKI (AEQ), Mmes Maelane CLAUDE, Marina DEMEYER, Sylvia GARCIA, Nadège HERMAN et Marina SOLIER (aides-soignantes), Sandra KARAGUEUZIAN, Julie PEROUX NONIS et Valérie SOLECKI (IDE), Mme Lydie BERNARD (technicienne hospitalière) et Mme Allison DALLEMAGNE (technicienne de laboratoire).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mmes Marina RADOSAVLJEVIC et Hacina TSOURI (A.S.H. qualifiées), Mmes Saliba EL HASSAN et Violaine MAUGER (aides-soignantes), Julie DISCHLY (IDE), Christine VACHEY (kinésithérapeute) et M. Franck JOUNIAUX (ouvrier principal).

